



Réf. Farde e-Assemblées : 2556556

N° OJ : 17

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/11/2023**Objet :** Tourisme.- Subsidés à différentes associations.- Montant total : 7.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 7.000,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit :

- 1) 2.000,00 EUR à l'asbl La Garçonnière Prod pour l'organisation de l'évènement "Homografia/Homography Video & Performance Festival";
 - 2) 5.000,00 EUR à l'asbl Le Palace comme subside complémentaire dans le cadre de l'exposition Romy Schneider;
- Article 56110/33202 du budget ordinaire 2023.

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2023.

Annexes :